

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [simardml-csspb-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fbeaf263326fc03fb4784dd9>

Date d'obtention : 2025-09-19 15:15:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient faire un signalement, que ce soit la victime ou un autre élève, il faut appliquer le protocole Sexto. Cela permet de faire une cueillette d'informations qui indiquera s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Il faut parler avec toutes les personnes concernées afin de vérifier l'information. On ramasse le cellulaire de la victime, sans jamais regarder le contenu même si le jeune insiste. La cueillette permettra de savoir la nature des photos. S'il s'agit d'un acte malveillant, on confisque le cellulaire de l'instigateur mais on ne l'interroge pas. Ce sera à la police de le faire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si la cueillette confirme que la nature des photos est pornographique. Il faut contacter le service de police. Dans le cas contraire, on suit le protocole de l'établissement scolaire. Un parent ne peut pas nous demander d'intervenir et nous ne sommes pas mandataire de la police. Si un jeune ne veut pas collaborer, nous devons passer le relais au service de police. Il est important de rassurer la victime et protéger les élèves qui ont fourni des informations. Il faut agir rapidement pour éviter la diffusion des photos. Il ne faut pas divulguer d'informations aux médias, on peut les diriger vers les responsables des communications du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler à l'instigateur et confisquer son cellulaire. On sait pas comment il peut réagir, s'il va collaborer ou mentir. Informer les parents tout en protégeant la confidentialité des autres jeunes impliqués.